



Décision : publications des décisions CNC-CONCERE

Proposition des secrétariats pour la réunion conjointe CNC-CONCERE du 01/06/2023

Rétroacte

L'Accord de coopération de 2002 de la Commission Nationale Climat (CNC) prévoit que ses décisions soient publiées.

C'est ainsi que sur le [site internet de la CNC](#), on peut retrouver d'une part les décisions prises en réunion et d'autre part celles qui ont fait l'objet de procédure écrite. Les documents formellement adoptés y sont également placés.

Par ailleurs, la CNC dispose également d'une [procédure silencieuse](#) pour faire valider tous les 3 mois une liste des éventuels « documents » et « notes d'information » liés à ses travaux qui pourraient également être publiés et qui ne l'ont pas été jusque-là.

Jusqu'à présent, seules les décisions propres à la CNC seule ont été publiées. Néanmoins, il serait logique que les décisions communes prises avec CONCERE le soient également.

Décision du 1/06/2023

Les membres de la CNC et de CONCERE décident du principe :

- que la CNC publie sur son site les décisions conjointes CNC-CONCERE à l'instar de ce qu'elle fait déjà pour les siennes.
- que CONCERE publie également sur le site [Concertation de l'énergie entre l'État fédéral et les régions \(CONCERE\) | SPF Economie \(fgov.be\)](#), sauf s'il est considéré que la publication sur le seul site de la CNC soit suffisant.
- de lancer une procédure silencieuse pour faire valider tous les 3 mois une liste des éventuels « documents » et « notes d'information » liés à ses travaux conjoints qui pourraient également être publiés et qui ne l'ont pas été jusque-là.

La décision s'applique pour les décisions à partir du 25 juin 2021, date de la première réunion conjointe CNC-CONCERE.

La faisabilité technique sera testée pendant l'été 2023 (page dédiée).